

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2024**

# Consultation sur le montant de la cotisation annuelle 2025-2026

Fiche 3.

Hausse de la cotisation - Ce qu'il faut savoir!



# Quel est le montant prévu pour la cotisation annuelle 2025-2026?

Le Conseil d'administration (CA) prévoit augmenter la cotisation annuelle de

Passant de 503\$ à 530\$ 2025-2026

#### Sur quelles données financières se base cette hausse?

Les prévisions budgétaires pour l'année 2025-2026 sont présentes sur la page Web de l'AGA.

L'Ordre anticipe un déficit de 458 540 \$.

Voici un aperçu des principales différences entre le budget de l'exercice 2024-2025 et les prévisions budgétaires 2025-2026:

Revenus supplémentaires générés par la hausse de cotisation de 27\$ (Différence entre le budget 23-24 et les prévisions pour 25-26)	241 800 \$
Résumé des nouvelles dépenses pour 2025-2026 qui n'étaient pas au budget 2024-2025	
Mise en place de la nouvelle base de données des membres et frais de licence annuelle	281 259 \$
Préparation du prochain plan stratégique	53 000 \$
<ul> <li>Montant résiduel des nouvelles dépenses constitué principalement de :         <ul> <li>l'indexation des dépenses incluant l'inflation et l'ajustement annuel des salaires et avantages sociaux, dont :</li></ul></li></ul>	88 356 \$
Total partiel des nouvelles dépenses	422 615 \$



#### Comment l'Ordre gérera-t-il ce déficit anticipé?

Comme on peut le constater, les nouveaux revenus générés par la hausse de la cotisation seront insuffisants pour absorber de nouvelles dépenses de fonctionnement de l'Ordre et certains projets non récurrents.

L'Ordre devra donc les financer avec ses réserves financières.

Au 31 mars 2024, l'Ordre détient un solde des fonds non affectés qui est de 2 113 493 \$ (voir p.112 du <u>rapport annuel 2023-2024</u>).

Comment se compare la cotisation des hygiénistes dentaires avec celle des 28 autres ordres encadrant les professions de la santé et des relations humaines ?

La cotisation des hygiénistes dentaires se classe au

22°rang/28

La médiane se situe à 722\$



# Quelle est la résolution adoptée par le CA à propos de la cotisation annuelle 2025-2026 ?

### Extrait du procès-verbal non adopté de la séance du Conseil d'administration des 13 et 14 septembre 2024

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité:

- 1. D'approuver le budget provisoire 2025-2026 préparé par la direction générale;
- 2. De soumettre à la consultation des membres les montants suivants relatifs à la cotisation annuelle 2025-2026, et ce, conformément aux dispositions du Code des professions :
  - ·Augmenter le coût de la cotisation à 530 \$ pour la cotisation régulière;
  - ·Maintenir le principe d'un montant réduit de la cotisation pour les retours de congé de maternité, de paternité, parental, ou encore, de maladie prolongée ou d'allaitement (autorisés par la CNESST) comme suit :
    - Coût de la cotisation régulière lorsque la réinscription a lieu entre le 1er avril et le 31 juillet;
    - Coût de la cotisation régulière moins 45 \$ lorsque la réinscription a lieu entre le 1er août et le 30 novembre (soit 485 \$);
    - Coût de la cotisation régulière moins 90 \$ lorsque la réinscription a lieu entre le 1er décembre et le 31 mars (soit de 440 \$);

·Maintenir la cotisation réduite pour les nouveaux membres étudiants (diplômés), de l'ordre de 50 % pour les mêmes périodes, soit :

- 265 \$ lorsque l'inscription au tableau des membres de l'OHDQ a lieu entre le 1er avril et le 31 juillet;
- 242,50 \$ lorsque l'inscription au tableau des membres de l'OHDQ a lieu entre le 1er août et le 30 novembre;
- 220 \$ lorsque l'inscription au tableau des membres de l'OHDQ a lieu entre le 1er décembre et le 31 mars.

Copie jugée conforme par le secrétaire de l'Ordre

Jacques Nauthu

Jacques Gauthier, directeur général et secrétaire